LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 171 — MERCREDI 20 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal ;
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Prochainement

nous commencerons la publication d'un nouveau roman dû à la plume d'un de nos meilleurs écrivains contemporains.

Contre la Presse

Un certain Denoix qui fut un temps député de la Dordogne, — de 1893 à 1897, — et que la dernière tourmente législative emporta, avait formé le rêve d'inscrire son nom sur les registres de la postérité, tout à côté de celui de Napoléon III.

Pour ce faire, il n'avait rien trouvé de mieux que d'exhumer le décret impérial qui soumettait les journaux à l'onéreuse formalité du cautionnement.

C'est vers la fin de 1894, — si nos souvenirs sont fidèles, — que le Denoix, jusqu'alors ignoré, formula son abracadabrante proposition de loi. Mais il y eut aussitôt une telle levée de plumes que Denoix rentra dans sa coquille. Il n'en est plus sorti depuis.

Sans aller aussi loin que l'ex-député du pays aux truffes, M. Waldeck-Rousseau, sous prétexte de « Défense Républicaine », a aussi caressé le rêve d'... embêter la presse.

Dans un récent discours, le Président du Conseil a déclaré détestable le régime auquel la loi du 29 juillet 1881 assujettit les journalistes.

— Les calomnies de la presse, a-t-il dit en substance, sont abominables. L'air en est tellement empuanti qu'on ne peut plus respirer. Il faut en finir ou tout au moins créer une législation spéciale pour défendre le Président de la République.

Et après avoir fait cette noire peinture des crimes qu'il impute à la presse — la pelée, la gâleuse, d'où vient tout le mal, c'est entendu ! — M. Waldeck-Rousseau s'est empressé de fabriquer un projet de loi qui défère au *tribunal correctionnel* les injures au Chef de l'Etat.

A l'heure actuelle, le chef de l'Etat, injurié ou diffamé ne peut poursuivre les délinquants que devant le jury. Donc, en transportant devant une autre juridiction, la connaissance de ces délits, le président du Conseil met le jury en suspicion.

Voilà qui n'est pas fait pour rehausser le prestige de la Justice, en France !

Mais il est une autre considération que M. Waldeck-Rousseau a sans doute oubliée : est-ce que la sentence de juges même très indépendants — et nous voulons croire qu'ils le sont tous, — donnerait au Président de la République autant de garanties morales que le verdict de douze citoyens sans lien avec le pouvoir ?

Nous ne le croyons pas quant à nous, et cette raison nous suffirait pour nous faire combattre la loi de dessaisissement projetée, si nous n'étions partisan de la liberté absolue de la presse.

Nous convenons volontiers que trop souvent la presse excède ses droits de critique, mais ce n'est pas encore là son plus grand défaut.

Ce qu'il importe de poursuivre, de traquer impitoyablement dans le journalisme, c'est « le faux moral » suivant l'expression si caractéristique de René Viviani.

— « Qu'attendre, dit le député de Paris, d'une presse qui, par exemple, néglige de publier les débats ou les tronque dans un procès quelconque ? Que dire d'une presse qui dénature les faits les plus simples ? Et quelle loi la peut ramener à l'observation plus étroite de son noble rôle ? Il n'est pour cela qu'une loi morale, forgée par le grand public lui-même. »

Oui, c'est à l'Opinion et non point au législateur que doit incomber la mission de rappeler les journalistes au respect de la vérité.

La presse vit de l'Opinion, que l'Opinion se montre exigeante à son égard !

Le jour où le grand public le voudra, il contraindra, mieux que nulle loi ne le pourrait faire, le journaliste à ne pas user, comme cela se pratique trop couramment, de la dénégation cynique, de l'omission volontaire, du mensonge empoisonneur des cerveaux et des consciences.

Alors, la presse, au lieu d'être le véhicule des jalousies, des rancunes et des haines, se renfermera, — quelque doctrine politique l'inspire, — dans le seul rôle qui convienne à sa propre dignité et qui réponde à ses intérêts bien compris : la diffusion de la lumière autour de l'Idée.

La Chambre actuelle ne voudra pas, à cet égard, se montrer moins libérale que sa devancière ; de même que celle-ci étouffa dans l'œuf, le projet du député Denoix, elle rejettera la proposition de M. Waldeck-Rousseau.

Il y a déjà trop de baillons en notre pays de prétendue liberté.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Echos & Nouvelles

Un nouveau procédé d'éclairage :

Un chimiste américain a découvert, paraît-il, le moyen de produire dans des globes de verre, vides à la machine pneumatique, des réactions chimiques produisant une véritable lumière solaire. Cette lumière ne consisterait pas seulement, comme on serait tenté de le supposer, en une espèce de fluorescence, mais son éclat serait au contraire comparable à celui des lampes électriques à incandescence. On pourrait, de plus en faire varier l'intensité en se servant de globes plus ou moins volumineux.

On assure qu'une société est déjà en formation à New-York pour l'exploitation de ce procédé.

—o—

Quel serait le prix d'un homme artificiel ? Telle est l'originale question que s'est posée dernièrement un médecin allemand [illegible] à l'un des principaux hôpitaux militaires de Munich.

Il est dire que ce disciple d'Esculape possède dans son service un pauvre diable d'ouvrier qui n'a point de bras ni jambes, dont la moitié de la figure a été emportée par un éclat d'obus pendant la guerre de 1870. Grâce à un masque métallique très habilement ajusté sur son visage, on a pu lui conserver la vue et rendre à ses traits une vague apparence humaine.

Le médecin a calculé combien coûterait un homme artificiel.

Une paire de bras coûte 450 francs, et avec les mains articulées, 750 francs. Une paire de jambes également articulées, coûte environ 700 francs. Un faux nez en métal vaut de 4 à 500 francs. Pour 500 francs on peut se procurer une paire d'oreilles parfaitement imitées munies de tympans artificiels et de résonnateurs. Un ratelier complet avec palais en platine se paie de 200 à 300 francs. Enfin pour une bonne paire d'yeux, bien nature, il faut mettre au moins 140 francs.

La dépense totale serait donc d'environ 2,000 francs pour « raccommoder », suivant toutes les règles de l'art moderne, un homme qui aurait perdu, comme l'artilleur de Munich, plus de ses membres et une partie notable de sa tête.

NOUVELLES A LA MAIN

Entre gros bourgeois :

— Comme tu as l'air morose...

— Mon vieux, la petite X... vient de me lâcher...

— Tiens... Moi aussi...

AGAPES NATIONALISTES

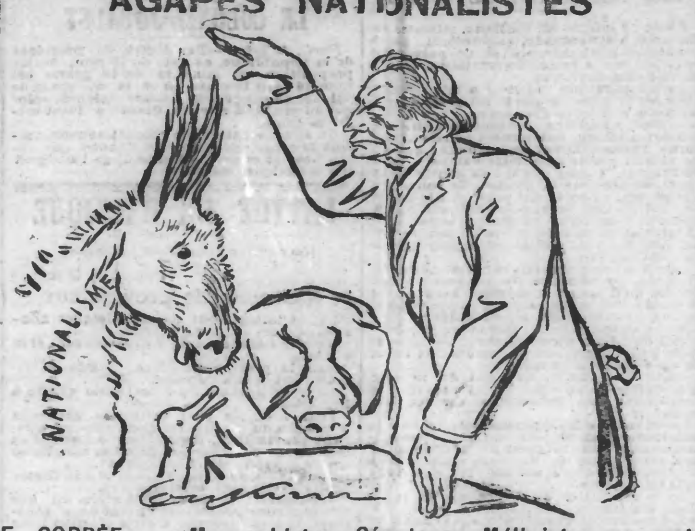

F. COPPÈE. — Monarchistes, Césariens, Mélinistes ne sont que des prénoms. Nous sommes tous frères !

Processions ET *Processionnards*

Les cléricaux de Roubaix ont une exquise et très charitable façon de convaincre les citoyens de la nécessité sociale qu'il y a d'encombrer les rues de théories malodorantes de moines, d'abbés, d'ignorantins, de pauvres enfants des orphelinats et de dévotes qui ont hérité de St-Labre, le mépris des soins de la toilette : le tout chantant des litanies en latin de cuisine et secouant des cassolettes dans lesquelles brule un encens écœurant. Ces apôtres et ces amis du Dieu de charité assomment ceux qui ne pensent pas comme eux ; cependant, qu'en tête de leur cortège, des naturalistes d'hier brandissent des drapeaux tricolores nouveau modèle, qu'ils voudraient imposer à la France de Voltaire.

* * *

Au gré de ces messieurs, il est donc indispensable que l'on processionne à certains jours et à certaines heures.

Processionner ? Mais comment encore. Car il y a façons diverses de marcher ainsi, en files allongées au bord des trottoirs.

A Reims, pour la St Rémi, les chanoines de la cathédrale allaient, naguère, à la queue leu leu, un hareng saur attaché au bas de la soutane par une ficelle rouge et celui qui venait derrière, devait pieusement éviter de poser un pied maladroit sur le hareng de celui qui allait devant.

A Limoges, Messieurs les chanoines gris, rouges, feuilles-mortes et verts, s'avançaient lentement en chantant de tristes cantiques, avec des voix sonores qu'ils humectaient si généreusement que les portes de la cathédrale dédiée à St-Etienne, n'étaient plus assez larges, au retour, pour livrer passage au saint cortège.

N'importe quel curé, un peu au courant de l'histoire de son métier, vous parlerait de ces processions de Troyes en Champagne, d'où jeunes gens et jeunes filles, légèrement vêtus, s'en revenaient, la nuit close, célébrant les beautés de la créature de Dieu et poussant aussi loin que possible l'amour du prochain....

A Bouges-la-Morte, on processionne en l'honneur du Saint Sang ; à Courtrai, en l'honneur des Saints Cheveux.

Mais où donc trouverait-on procession moins vulgaire que celle qui, le mardi de la Pentecôte, se déroule dans un coin lointain de la petite Belgique, sur la frontière du Luxembourg, à Echternach ? Celle-là est la procession dansante...

* * *

Il était une fois, dit la légende que nous copions servilement, un violoniste très renommé à Echternach et connu sous le nom de « le long Veit (Guy) » qui était parti, accompagné de sa jeune épouse, pour la « Terre Sainte ». Le soleil ardent, la faim et la soif emportèrent sa frêle compagne dans les sables brûlants de la Syrie, auxquels il dut abandonner le corps inanimé. Après avoir abondamment pleuré la morte, Veit revint à Echternach.

Mais des parents intéressés ayant accusé le musicien d'avoir assassiné sa jeune femme en terre étrangère, les juges ajoutèrent foi au serment des misérables et le condamnèrent au supplice de la potence.

De la ville d'Echternach et des environs une foule immense était accourue pour être témoin de la mort ignominieuse d'un innocent. Mais avant de quitter la terre, Veit demanda et obtint une dernière faveur, c'est-à-dire de pouvoir encore une fois faire retentir les sons de son violon, fidèle compagnon de ses bons et de ses mauvais jours.

Debout sur les premiers échelons du gibet il prenait archet sur son violon et les sons en sortent plaintifs et douloureux.

Mais soudain, l'harmonie grave et plaintive se change en un rythme sautillant et fol tre.

Vieilles matrones d'Echternach, moines et nonnettes levant comiquement un pied peu expérimenté, commencent à tourner dans une sarabande étrange et effrénée. Voilà que les arbres se mettent de la partie. Tirant leurs racines de la terre, ils arrivent, secouant lourdement leurs larges cimes; les meubles, en ville bizarre, quittent les maisons, les cloches s'ébranlent en un fou carillonnement, et les pignons des vieilles maisons, les clochers des églises, comme pris d'une subite ivresse, se mettent à vaciller d'une manière comique et folâtre. Pendant que la nature entière est entraînée dans ce tourbillon, le musicien brise son violon contre la potence et traverse, d'un pas majestueux, la foule qui ne cesse de tourner et de se trémousser.

Déjà le cruel supplice a duré un jour entier et une nuit entière. Mais voilà que, du pays de Prisons, arrive justement l'évêque Willibrord, qui révèle à la foule haletante, essoufflée, tourbaturée, que, pour honorer la mémoire de Veit et pour expier le crime commis contre un innocent, les devront se rendre chaque année, à la Pentecôte, en dansant, à l'endroit où allait expirer le musicien d'Echternach, le long Veit.

* * *

Et il en est ainsi chaque année ! Et chaque année, le mardi de la Pentecôte, voici ce qui va voir à Echternach, le curieux, ahuri et écœuré, quand la procession s'avance vers lui :

En tête, des chantres, au nombre de deux cents environ, suivis du clergé de toute la région — une soixantaine de prêtres en surplis. Des bannières, des symboles... Puis, l'interminable théorie de pèlerins sauteurs ou danseurs, comme vous le voudrez, coupée par de nombreux groupes d'instrumentistes, racolés un peu partout, faisant de la musique enragée, à l'instar des équipes de musiciens de baraques foraines.

La foule oscille, la foule grouillante et noire, avance et recule rythmiquement, c'est le mouvement de progrès et de recul des vagues sur la plage, c'est un flux, un reflux de corps, de faces, d'hommes qui se tiennent deux à deux par un mouchoir, de jeunes filles, d'enfants, de femmes, de vieilles femmes même qu'une cadence puissante assouplit et maîtrise.

Le vertige empoigne le curieux; toute la foule autour de lui danse, danse sur place' avance, sans qu'il discerne bien si elle avance ou si elle recule. Il perçoit des détails : des hommes chauves ruisselant de sueurs, et des bourgeoises un peu guindées en leurs atours, et des jeunes filles qui, coquettes — et pieuses — sentent qu'on les regarde, et puis de très vieilles femmes dont le jarret devient des vigueurs insoupçonnées; toutes ces têtes, ces figures, rouges de chaleur, passent et se brouillent comme dans un kaléidoscope.

Et pendant des heures, passe la foule dansante au rythme de l'antique polka : trois pas en avant, deux en arrière !

Puis, après des heures, la procession s'achève, à l'église, devant le tombeau de saint Willibrord, déjà nommé, et par une pluie de gros sous sur les dalles de l'enceinte sacrée — séparée de l'assistance, naturellement — dans laquelle se dresse le mausolée auquel une foi aveugle attribue les plus invraisemblables vertus.

La cérémonie terminée, les dites dalles sont couvertes littéralement, à plusieurs centimètres d'épaisseur, de beaux écus. La bonne gaîtte, voilà l'aboutissement du débordement de mysticisme épileptique. La bonne gaîtte, voilà le plus clair de l'affaire... Notre bonne Mère la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine n'oublie jamais ceci.

Elle ne l'oublie pas plus à Roubaix qu'à Echternach et l'annuelle manifestation à laquelle les curés roubaisiens se livrèrent dimanche, sous le prétexte de réclamer une Liberté qu'ils ne nient, n'est pas un moyen d'exciter les gogos à de profitables libéralités.

Jean BORS.

Exemple à suivre

Un bourgeois, M. Siegfried, fils de l'ancien ministre du commerce, publie dans une revue les lignes suivantes que nous croyons bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

La politique du parti ouvrier néo-zélandais a passé par deux phases successives et fort différentes. Avant les fameuses grèves de 1890 qui provoquèrent son avènement politique, le parti ouvrier, fidèle aux traditions de la Grande-Bretagne, s'occupait peu des luttes parlementaires, et réservait toute son activité pour la création et le soutien des Trades-Unions.

Les événements de 1890 modifièrent la situation et l'état d'esprit des Trades-Unions. Elles se ruinèrent dans une lutte coûteuse contre le capital et virent bien vite qu'elles ne pourraient continuer la tactique qui leur avait réussi jusqu'alors.

Un autre champ d'action s'ouvrait devant elles : celui de la politique. Elles s'y lancèrent délibérément.

Comme, dans un pays de suffrage universel, c'est le nombre qui fait la loi, les Trades-Unions se dirent avec raison qu'au lieu de s'épuiser dans des grèves coûteuses elles feraient mieux d'en appeler non aux lois existantes, mais à celles qu'elles inspireraient et feraient elles-mêmes dans leur propre intérêt, si elles étaient assez nombreuses pour s'emparer de la majorité parlementaire.

C'est la nouvelle politique ouvrière : rendre le pouvoir par le bulletin de vote et présider à la rédaction des lois.

Cette tactique a été un succès. C'est sous l'influence à peine dissimulée des Trades-Unions qu'a été rédigée la nouvelle législation du travail qui fait des ouvriers néo-zélandais les ouvriers les mieux protégés et les plus heureux de la terre.

Les Trades-Unions d'Australie ont compris que si la lutte économique, la grève, si douloureuse pour la classe ouvrière, était nécessaire pour organiser les ouvriers et leur permettre de résister aux déplorables exactions du patronat, elle était impuissante à améliorer leur sort d'une manière permanente et sérieuse et que seule l'action politique pouvait leur assurer des réformes.

Que l'exemple des ouvriers de la Nouvelle-Zélande profite aux travailleurs de notre région du Nord. Comme eux, qu'ils s'unissent pour marcher à la conquête des pouvoirs publics et obtenir ainsi l'amélioration de leur sort, leur émancipation sociale.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 18 juin. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Deschanel.

LES ÉCURIES DE LA GUERRE

Nouvelle interpellation nationaliste

Battus et contents, les nationaleux reviennent encore à la charge, à propos du général Delanne, chef d'état-major général.

C'est un sous-Méline, M. Alicot, député de Montpellier, qui a été délégué aujourd'hui par les réactionnaires pour tenir à la tribune le crachoir nationaliste.

Le susdit Alicot demande à interpeller le gouvernement sur l'interprétation que le ministre de la guerre entend donner à l'article 4 du décret du 6 mai 1890 sur l'organisation de l'état-major.

Cette demande d'interpellation, sur une question qui a déjà été enterrée par la Chambre et qui n'a d'autre but que de provoquer un inutile boucan, soulève des protestations sur tous les bancs républicains. On demande le renvoi à un mois.

Les grenouilles du centre poussent de plaintifs coassements et s'agitent dans leur marécage.

Les nationalistes et les antisémites, se croyant sans doute encore au banquet de la salle Wagram, hurlent et se trémoussent. A défaut d'assiettes, ils font voler, dans leur dépit, des boulettes en papier dans la salle.

BRUYANTS INCIDENTS

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, fait observer que la Chambre a renvoyé déjà à un mois l'interpellation du colonel Guerin. Il n'appartient pas au gouvernement d'accepter une autre indication. (Applaudissements à gauche. — Protestations sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)

M. Alicot combat le renvoi à un mois. Un bon français dit-il, cela équivaudrait à un renvoi aux calendes grecques.

Si le gouvernement insiste pour l'ajournement, c'est parce que la question l'embarrasse.

M. Lasies. — Nous demandons l'avis de la commission de l'armée. (Protestations et bruit à gauche.)

M. Alicot. — Il faut que vous soyez bien inquiets à gauche pour réclamer le renvoi à un mois. Il est de l'intérêt de la Chambre et du pays de donner une solution immédiate à la question soulevée.

Le gouvernement avait d'abord accepté la discussion de l'interpellation de M. Guerin, mais un ange gardien s'est trouvé là pour le sauver et proposer le renvoi à un mois. (Irrité à gauche M. Lozouet demande qu'il interrompt vivement est rappelé à l'ordre.)

Viviani, s'adressant à l'orateur. — A la question ! La date seule est en cause.

M. Deschanel, président. — Monsieur Viviani, je vous prie de vous taire ; vous n'avez pas la direction des débats et je suis fatigué de vos incidents. (Applaudissements au centre ; nouveaux bruits à gauche.)

M. Alicot. — Le vote de la Chambre pour par la Chambre peut être considéré comme douteux et insuffisant. Il en est résulté une équivoque très fâcheuse (Vives protestations à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Deschanel, président. — Vous avez raison de ne pas laisser mettre en cause la valeur du vote de la Chambre, et j'invite M. Alicot à se borner à développer les arguments qui militent en faveur de la discussion immédiate.

M. Alicot. — Il n'est pas possible d'avoir recours à des ruses parlementaires quand on porte à la tribune une question intéressant un des plus importants organismes de notre armée. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. Applaudissements au centre.)

M. Deschanel, s'adressant à l'extrême gauche et à gauche. — Messieurs, je vous demande la liberté de la tribune pour vos confrères.

FEUILLETON DU 18 JUIN. — N° 39

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe D'ENNERY

TROISIÈME PARTIE

II

— Elle est orpheline et elle vit de son travail.

La comtesse eut un soubresaut.

L'enthousiasme du gentilhomme était venu à l'improviste se heurter à son orgueil de patricienne.

Et cette exclamation lui échappa, irréfléchie, mortifiante pour l'amour de Roger :

— Et c'est d'elle que tu veux faire ta femme ?

Il y eut quelques secondes de silence entre ces deux êtres qui s'était voué une si inaltérable affection, silence également pénible pour tous deux.

Roger sentit qu'il devait restituer à ce qu'il aimait la place qu'il la jugeait digne d'occuper dans l'estime de Mme de Linières.

— Oh ! ne la jugez pas sans la connaître ! dit-il.

Il avait peine à dissimuler son émotion.

Une phrase demeurait suspendue au bout de ses lèvres.

Ses yeux allaient chercher les yeux de la confidente effarouchée par cet aveu inattendu.

La comtesse ne se trompa pas à cette attitude embarrassée.

— Parle, parle franchement, Roger, fit-elle... Qu'as-tu encore à me dire ?

Le chevalier surmonta son hésitation.

Il s'enhardit à prononcer ces mots d'un ton ému :

— Si vous consentiez à la voir, je suis certain que vous me diriez alors....

— Je te dirais, interrompit la comtesse avec véhémence, qu'un pareil amour ne peut être, pour elle et pour toi, qu'une source de chagrins et de larmes, et il faut y renoncer.

Puis, assurant sa voix qui tremblait sous l'influence de l'animation qu'elle mettait à convaincre son interlocuteur :

— Je te dirais : Roger, tu dois obéissance au roi et à sa famille.

— Vous me diriez cela !... s'exclama Roger. Vous... vous qui avez tant souffert ?... Vous, la victime de cette obéissance dont vous me faites un devoir... et qui vous a brisée ?

La comtesse de Linières jeta un cri.

Et debout, les yeux effarés, le sein haletant, la lèvre frémissante, elle s'écria :

— Qui te l'a dit ?... Qui t'a découvert ce secret ?... Qui t'a dévoilé cette douleur qui me torture, hélas ! depuis tant d'années ?

Et succombant à l'émotion, vaincue par la souffrance qui se réveillait dans son âme, plus violente que jamais, la malheureuse femme fondit en larmes.

Toute cette contrainte qu'elle avait dû s'imposer depuis longtemps, toute cette comédie du calme sur le visage alors que l'âme était à la torture, toute cette résignation en attendant la mort qui réunit là-haut, pour une éternité d'amour, ceux que la fatalité a séparés dans ce monde, tout cela s'était évanoui à la voix de Roger.

Le chevalier était revenu à lui-même.

A celui qui venait d'évoquer de déchirants souvenirs incombait le devoir d'apaiser le cœur dont il venait de réveiller les souffrances. Il fléchit le genou devant cette victime de l'obéissance filiale.

Il prit dans les siennes les mains de la comtesse, les y retint dans une étreinte affectueuse et lui dit :

— Il n'y avait qu'une âme au monde qui fût assez tendre, assez noble, pour apprécier et soutenir la vôtre..., l'âme de votre sœur bien-aimée...

— Ta mère ! fit Mme de Linières dans un sanglot.

— Au moment de se séparer de nous pour toujours, ma bien-aimée mère exigea de moi le serment de me dévouer à vous tout entier, de vous protéger si le malheur venait s'apesantir sur vous...

... Je l'ai juré !

La comtesse avait ouvert les bras, et, attirant Roger sur son cœur, elle prit la tête du jeune homme et la couvrit de baisers mêlés de larmes.

Et, tout bas, elle murmura à l'oreille de Roger :

— Et elle t'a tout confié : mes souffrances et mon désespoir ?

... Ah ! je comprends maintenant les regards inquiets lorsque des larmes s'échappaient de mes yeux.

Et doucement elle ajouta :

— Tu disais vrai tout à l'heure, Roger ; c'est le devoir, c'est l'obéissance qui m'ont brisée...

La comtesse sembla faire un effort sur elle-même, comme pour surmonter une hésitation.

— Ce que ta mère t'a peut-être caché, dans ses confidences, je vais te le dire, moi, comme à celui qui a juré d'être mon protecteur, de se dévouer tout entier à moi...

Et sans baisser les yeux, sans rougir devant celui qui la regardait avec tendresse :

— Écoute ! dit-elle : dans l'entraînement de l'amour et de la jeunesse j'avais commis une faute. Celui que j'aimais était mort loin de moi !... Et il fallait que mon enfant disparût, l'honneur de la famille l'exigeait !...

... Car ma main avait été promise au comte de Linières !...

... Il fallait tromper un honnête homme, c'est-à-dire condamner ma vie à un éternel remords, ou... sacrifier la vie de ma fille...

Et j'ai courbé la tête sous l'inflexible volonté de mon père !...

... J'espérais que le ciel aurait pitié de la pauvre petite créature que j'ai à peine embrassée en lui disant adieu !

... En glissant dans son berceau le peu d'or que je possédais et quelques lignes adressées à ceux qui prendraient soin d'elle, je me disais :

« Peut-être la reverrai-je un jour ! »

Mme de Linières s'était, à plusieurs reprises, interrompue pour essuyer les larmes qui coulaient de ses yeux fixés sur Roger.

— Hélas ! continua-t-elle, les jours, les années se sont écoulés ;... et toutes mes prières ont été vaines,... toutes mes recherches ont été inutiles !...

Le chevalier avait écouté, silencieusement.

Son esprit se reportait aux scènes qui qui avaient précédé le mariage de sa tante avec le comte de Linières.

Il évoquait le souvenir de ce père inflexible qui n'avait eu pitié ni des larmes, ni de la résignation de celle qu'il condamnait à une union forcée.

— Oh oui !... dit il avec amertume, ils ont été bien cruels envers vous !

— Si cruels, s'exclama la comtesse, que je me demande parfois si je n'aurais pas mieux fait de leur crier :

« Eh bien tuez-la !... »

... Oui, reprit-elle avec animation, il aurait mieux valu la tuer !... J'en serais morte, et je n'aurais pas subi ce supplice de seize années !...

... Je ne me serais pas demandé, pendant seize ans :

« Que fait-elle !... Au fond de quel abîme ce criminel abandon l'aura-t-il plongée ?... »

... Et ce supplice non moins horrible de penser qu'elle m'accuse de sa misère, de sa honte, peut-être, et qu'elle s'écrie dans son désespoir : « Soyez maudite, mère sans cœur et sans entrailles ! »

... Ah ! cette malédiction terrible, je l'entends à toute heure, jusque dans mes prières, jusque dans mon sommeil !...

... Je l'entends toujours !... toujours !... toujours !...

Vaincue enfin par la violence de son émotion, elle alla s'affaisser dans un fauteuil...

Le visage appuyé sur les deux mains, elle pleura longtemps !...

Le chevalier éprouvait maintenant comme un remords, d'avoir évoqué des souffrances qu'il pouvait croire sinon apaisées, — les mères n'oublient pas à ce point ! — du moins supportées avec résignation.

Après quelques instants, il vint s'agenouiller devant cette mère éplorée.

Et il lui dit :

— Eh bien ! Vous qui avez tant souffert, vous qui avez tant pleuré, me direz-vous encore d'enchaîner ma vie à la vie d'une femme, lorsque j'ai le cœur plein de l'image d'une autre ?...

Me le conseillez-vous, dites ?

La comtesse s'était redressée avec une sorte d'énergie fiévreuse.

Elle plongea ses regards dans les yeux du jeune homme.

Et, d'une voix forte, comme si elle eût tonné un ordre :

— Non !... Non ! s'écria-t-elle.

A ce moment, la porte s'ouvrit et le lieutenant de police apparaissait dans l'entre-bâillement.

En tout autre circonstance, la comtesse n'eût pas manqué d'éprouver l'impression pénible que provoquait chez elle l'arrivée, à l'improviste, du comte de Linières.

Mais, cette fois, en voyant entrer son mari, elle marcha résolument au-devant de lui.

Et montrant, de sa main tremblante, le chevalier de Vaudrey demeuré à l'écart et le front incliné, elle s'écria d'une voix saccadée et fiévreuse :

— Il faut avoir pitié de lui, monsieur le comte, ne l'enchaînez pas malgré le cri de conscience et la révolte de son cœur !...

Et puisant un nouveau courage dans le souvenir de ses seize années de tortures :

— Ne les imitez pas !... ces pères dont l'inflexible orgueil condamne leurs enfants au mensonge ou au désespoir !

(A suivre).